

Lors de l'adoption du budget annuel, le conseil des commissaires a fixé le taux de taxation de la Commission scolaire de la Capitale à 0,35 \$ les 100 \$ d'évaluation.

Municipalité	Taux de taxation	Taux de réduction	TAUX NET D'IMPOSITION
Québec	0,35	0,0891	0,2609
Saint-Gabriel-de-Valcartier	0,35	0,1125	0,2375
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	0,35	0,0962	0,2538
Lac-Saint-Joseph	0,35	0,1367	0,2133
Shannon	0,35	0,1291	0,2209
Fossambault-sur-le-Lac	0,35	0,0776	0,2724

NOTE : Les taux sont établis pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation.

## Modalités de paiement

### Si votre facture est inférieure à 300 \$

Le montant total de la facture est payable en un seul versement et sa date d'échéance est le 20 août 2009.

### Si votre facture s'élève à 300 \$ et plus

- Le montant total de la facture peut être payé en deux versements dont les dates d'échéance sont les suivantes : 20 août 2009 et 18 novembre 2009.
- Toutefois, si vous désirez payer en un seul versement, le montant total de la facture doit être payé au 20 août 2009.
- Aucune autre facture ne sera expédiée pour le deuxième versement.

Des intérêts de 15 % s'ajouteront si les versements ne sont pas effectués aux échéances prévues. Il est important de conserver votre facture pour votre déclaration fiscale.

## Comment payer votre compte?

Vous pouvez acquitter votre facture de taxe scolaire :

### Par la poste

- En utilisant l'enveloppe-réponse ci-jointe, adressée à Montréal au centre de traitement de notre institution financière.
- Votre chèque doit être fait à l'ordre de la Commission scolaire de la Capitale et vous devez inscrire votre numéro de dossier au verso.
- Joindre le ou les coupons détachables de la facture.

### Dans toutes les institutions financières

Au comptoir de service, au guichet automatique ou par Internet (avec le numéro de référence).

### Au centre administratif de la commission scolaire

1900, rue Côté, Québec (Québec) G1N 3Y5  
(coin boulevard Wilfrid-Hamel et  
autoroute Robert-Bourassa)  
Téléphone (taxe scolaire seulement) : 418 686-4050

### HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h à 16 h 30

Nos bureaux seront fermés  
du 20 au 24 juillet inclusivement.

### *Vous avez vendu votre propriété?*

***Appelez-nous, c'est important!***  
**418 686-4050**

Renseignements complémentaires sur notre site Internet :  
**[www.cscapitale.qc.ca](http://www.cscapitale.qc.ca)** et cliquer sur le lien  
« **taxe scolaire** ».



Commission  
scolaire de  
la Capitale



Pour la  
**réussite**  
de nos élèves  
osons rêver et créer ensemble

**Taxe scolaire**  
**2009-2010**

Services des ressources financières  
Juin 2009



Recyclé  
Contribute à l'utilisation responsable  
des ressources forestières  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org) Cert no. SML-COC-000952  
© 1996 Forest Stewardship Council



La Commission scolaire de la Capitale offre des services à près de 27 000 élèves répartis dans 70 établissements sur un territoire de 1 200 km<sup>2</sup>. Grâce à une gestion rigoureuse des ressources, elle consolide ses services malgré la décroissance démographique et maintient au minimum ses frais de gestion. Nous nous faisons en effet un devoir d'investir pour le bien-être de nos élèves, que ce soit dans l'enseignement, les services aux élèves, les services de garde, le transport, les projets éducatifs ou la rénovation et l'entretien des bâtiments.

Comme l'an passé, les dispositions de la Loi sur l'instruction publique nous permettent de réduire le taux de la taxe scolaire dans l'ensemble du territoire que nous desservons. Ce taux varie d'une municipalité à l'autre.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que les sommes soient investies dans l'intérêt premier de tous nos élèves, jeunes et adultes.

La présidente,

*Murielle Gingras*  
Murielle Gingras

Dépenses budgétisées : 270 372 370 \$  
Revenus budgétisés : 267 958 873 \$  
Écart : (2 413 497 \$)

Cet écart s'explique par une utilisation de montants réservés de 1 338 923 \$ et par l'impact du changement de normes comptables pour 1 074 574 \$. Le budget 2009-2010 a été adopté par le conseil des commissaires le 22 juin dernier.

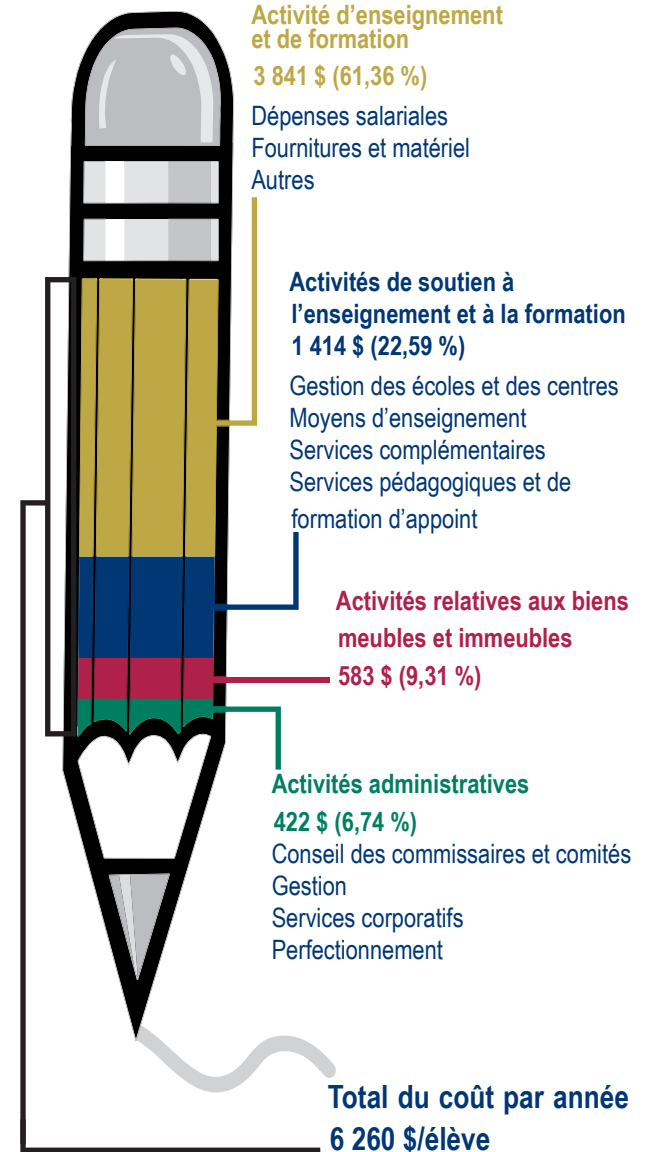
Les faits saillants sont les suivants :

- continuité de l'investissement du gouvernement du Québec dans l'éducation malgré une décroissance de la clientèle;
- application des principes comptables généralement reconnus dans les commissions scolaires et impact majeur sur les revenus et dépenses d'investissements;
- application de nouvelles mesures du MELS (« Protecteur de l'élève », baisse du nombre d'élèves par classe au primaire en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années, ressources additionnelles administratives);
- maintien et consolidation d'allocations du MELS dans des domaines stratégiques (ajout de techniciens en laboratoire au secondaire, aide financière pour les diverses séquences mathématiques au secondaire, nouveaux programmes de formation : parcours de formation générale et générale appliquée et formation préparation au travail, plan d'action pour contrer la violence, plan d'action pour améliorer le français).

Pour de plus amples renseignements sur le budget 2009-2010, vous pouvez consulter notre site Internet : [www.cscapitale.qc.ca/organisation](http://www.cscapitale.qc.ca/organisation)

Le directeur des Services des ressources financières

*Richard Vallée*  
Richard Vallée, CA



\* Ces données 2005-2006 proviennent du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs et sont basées sur l'ensemble des dépenses du réseau scolaire des 69 commissions scolaires, divisé par l'ensemble des élèves pris en considération, soit 1 051 202 élèves.